



Note Budgétaire Sensible genre sur les Enseignements Maternel et Primaire année 2021

Mars 2021

« Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Social Watch Bénin et RIFONGA Bénin et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne »

Note budgétaire sensible genre sur les Enseignements Maternel et Primaire année 2021

MESSAGE CLES

1. L'analyse de la situation actuelle des disparités de genre dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire révèle que les inégalités de genre commencent depuis l'accès au cours maternel et au primaire où les filles sont désavantagées par rapport aux garçons en raison des considérations socioculturelles. Tous les indicateurs sont moins reluisants au niveau des filles. Aussi, les filles rencontrent-elles plus de difficultés pour leur maintien dans le cursus scolaire et l'achèvement. Il s'avère nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation à l'endroit des communautés.
2. Le personnel affecté à la gestion du sous-secteur des enseignements maternel et primaire, aussi bien le personnel enseignant que le personnel administratif, est constitué d'une très grande proportion d'hommes et dans certaines structures il n'y a presque pas de femmes. Cette situation mérite d'être prise en compte pour la révision de la politique de recrutement du secteur de manière à permettre l'accès, d'un plus grand nombre de femmes enseignantes qualifiées dans ce sous-secteur qui a vocation d'accueillir les enfants à bas âge. Sans doute, les femmes enseignantes serviraient de modèle surtout aux filles.
3. De nombreuses initiatives sont prises par les responsables en charge du sous-secteur des enseignements maternel et primaire en faveur des filles. Ces initiatives bénéficient le plus souvent de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers. Même si explicitement, elles ne soulignent pas toujours explicitement la discrimination

positive en faveur des filles, elles participent pour une large part à équilibrer l'indice de parité fille-garçon qui est actuellement de 0,98 en 2020 dans le sous-secteur du primaire. Ces initiatives méritent d'être renforcées.

4. Des analyses faites sur les allocations budgétaires, il ressort que les trois (03) programmes planifiés pour le sous-secteur des enseignements maternel et primaire dans le budget 2021 ne montrent pas explicitement les parts budgétaires allouées au genre. Ceci argumente le vœu cher aux acteurs de la société civile notamment le consortium RIFONGA-Bénin - SOCIAL WATCH-Bénin, de doter le sous-secteur d'un document de politique et stratégie de prise en compte du genre.
5. Beaucoup d'efforts très appréciables sont déjà faits par le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire pour assurer une prise en compte de l'égalité de genre dans les réalisations du sous-secteur. Cependant, beaucoup reste encore à faire pour parvenir aux divers engagements pris par le Bénin dans le cadre des ODD et de l'Agenda 2030 en matière d'enseignements maternel et primaire.

I- INTRODUCTION

L'éducation est un droit fondamental de l'Homme. Il joue un rôle important dans l'accélération de la croissance économique et dans la réduction de la pauvreté. Le renforcement du capital humain est donc un levier important sur lequel les gouvernants surtout ceux des pays en développement comme le nôtre, peuvent jouer pour amorcer leur développement économique.

C'est fort de ce constat que le Gouvernement du Bénin à travers l'axe stratégique n°5 : « Amélioration des performances de l'éducation » du deuxième pilier du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) : « Engager la transformation structurelle de l'économie » a décidé d'accorder une place prioritaire à l'enseignement en général et au sous-secteur des enseignements maternel et primaire en particulier.

Toujours dans la recherche des facteurs d'accélération du développement tout en prônant un monde plus juste et plus égalitaire, l'Organisation des Nations Unies a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Reprenant à son compte ce concept, le Bénin a fait inscrire dans sa constitution du 11 décembre 1990 que l'homme et la femme sont égaux en droit. Depuis lors, toutes les orientations stratégiques de développement dans le pays prennent en compte le genre dans le but de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. C'est le cas tout récemment encore du Plan National de Développement (PND), qui

réaffirme la volonté du Gouvernement, de promouvoir dans tous les secteurs de développement du Bénin, la répartition équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.

Cependant, toutes ces initiatives en faveur de la femme et de la réduction des inégalités n'ont pas suffi à impacter considérablement le genre dans les différents secteurs de notre pays et en particulier le sous-secteur des enseignements maternel et primaire. En effet à l'analyse des différents annuaires statistiques du sous-secteur « Enseignement Maternel et Primaire », la situation des filles n'est pas reluisante. Les statistiques de 2020 édifient mieux cette situation des filles en comparaison à celle des garçons :

- Taux Brut de Préscolarisation : 15,4% chez les filles contre 15,1% chez les garçons. Cet indicateur qui va en défaveur des garçons cache bien d'autres tristes réalités à suivre ;
- Taux Brut d'Accès (TBA) : 143,24% chez les filles contre 153,54% chez les garçons,
- Taux brut de scolarisation (TBS) : 103,36% chez les filles contre 112,21% chez les garçons ; c'est dire déjà qu'à l'accès à l'école primaire, les petites filles sont déjà pénalisées par rapport à leurs frères garçons ;
- Taux de redoublement (TR) : 14,80% chez les filles contre 15,42% chez les garçons. Ceci prouve que si les parents donnaient les mêmes chances à tous leurs enfants aussi bien filles que garçons d'accéder à l'école, ils se rendraient compte à suffisance que les filles accordent plus de sérieux à ce qu'elles font que les garçons.

- Malheureusement, pour certaines raisons, parmi le peu de filles qui accèdent à l'école, elles abandonnent plus tôt que les garçons, 13,19% d'abandon chez les filles contre seulement 12,44% chez les garçons et pour finir, seulement 51,34% d'achèvement du cycle primaire chez les filles contre 56,82% chez les garçons.

Ces tendances sont observées depuis bien d'années dans le sous-secteur. Malheureusement, ces inégalités de genre qui prennent déjà source à l'accès des enfants à l'école, persistent encore et engendrent de sérieuses répercussions sur la fréquentation et la poursuite des études par les filles

L'initiative de budget sensible genre prônée par les organisations de la société civile dont le consortium Social Watch-Bénin-RIFONGA-Bénin peut être perçue comme un élément de réponse à la problématique de savoir « dans quelle mesure les politiques définies par un secteur et les ressources qui y sont allouées sont susceptibles de réduire ou d'accroître les inégalités de genre ? »¹.

C'est à cette problématique que tente de répondre le consortium en initiant l'élaboration de la présente note budgétaire.

La présente note budgétaire sur la sensibilité genre, à l'instar de celle éditée en 2020, servira de document de plaidoyer pour des allocations pertinentes de ressources et permettra, non seulement le renforcement de la veille citoyenne des politiques publiques par les organisations de la société civile, mais aussi et surtout l'amélioration de la qualité des services offerts aux populations par l'Etat.

¹ *Budgétisation sensible au genre, définition, modalités, acteurs, 2012*

Plusieurs politiques globales ou sectorielles ont été adoptées et mises en œuvre dans le cadre de la promotion de la femme ou de celle du genre. Par rapport aux insuffisances relevées à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action Multisectoriel (2002-2006), la Politique Nationale de la Promotion du Genre élaborée en 2008 a recommandé l'adoption et la promotion de la budgétisation sensible au genre. L'état des lieux après la mise en œuvre du Plan d'action (2010-2015) de cette Politique a révélé de nombreux défis à relever pour rendre le processus de budgétisation en cours sensible au genre.

II- NECESSITE D'UNE ANALYSE GENRE DU BUDGET DU MEMP

Le Bénin, à l'instar de beaucoup d'autres pays de l'Afrique et du monde, a souscrit à plusieurs engagements internationaux. L'application de la budgétisation sensible au genre (BSG) trouve son fondement dans le respect de ces différents engagements internationaux pris par le Bénin, mais aussi le souci de l'efficacité des services publics, l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques et la bonne gouvernance (transparence, participation). En effet, plusieurs principes de la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF, 1979), ratifiée par le Bénin le 12 mars 1992 comportent un lien direct avec les implications budgétaires. Cette convention constitue donc un cadre obligeant tous les Etats à mettre en œuvre des politiques et des budgets sensibles au genre dans tous les domaines où subsistent des inégalités entre femmes et hommes.²

2 *Budgétisation sensible au genre, engagements internationaux, 2012, <http://www.adequation.org/spipi.php> article 1876*

Il y a également le Programme d'Action de Beijing de 1995 notamment le domaine prioritaire relatif à l'éducation et les Objectifs de Développement Durable, en ce qui concerne les ODD 3 dont l'objectif vise à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » et l'ODD 4 qui suggère « d'assurer à tous une éducation de qualité, inclusive, équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

D'après le profil genre Bénin 2014, « on aurait tendance à dire que la majorité des dépenses publiques sont captées par les hommes à cause de la forte proportion de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat ». L'hypothèse serait que les dépenses des secteurs sociaux, notamment éducation et santé, sont celles qui bénéficient le plus aux femmes parce que d'importantes initiatives spécifiquement orientées vers les femmes et les filles y sont mises en œuvre.

Cette hypothèse reste à vérifier au vu des inégalités de genre qui persistent encore dans le secteur des Enseignements Maternel et Primaire. En effet, l'un des déterminants d'abandon des classes par les filles est la survenue des grossesses³. En dehors des grossesses, il est observé qu'en général, les filles surtout en milieu rural, sont confrontées aux problèmes d'inégalité de traitement à la maison. Les activités ménagères (recherche d'eau, de bois, aide pour le petit commerce, garde des enfants de plus bas âges...) reposent le plus souvent sur elles, privilégiant ainsi les garçons qui disposent de plus de temps pour les études. Il faut noter aussi la perception des parents sur l'importance de la scolarisation des filles, la distance qui sépare

3 *Etude sur les grossesses précoces et non désirées et comportements chez les adolescents en milieu scolaire. UNFPA 2015 cité dans le PSE*

les écoles des lieux d'habitation, le faible revenu des parents, l'analphabétisme des parents, les violences à l'égard des filles (sexuelles, pratiques religieuses, ...). Toutes ces inégalités sous-tendent la faible promotion scolaire des filles.

Par ailleurs, en 2020, les femmes représentaient seulement 28,65% de l'effectif des enseignants contre 25% l'année précédente, soit une augmentation sensible de plus de 3 points. Cette faible proportion des femmes est citée dans le PSE comme facteur explicatif de la persistance de la déperdition scolaire. Il a été démontré qu'autrefois, les femmes enseignantes surtout en milieu rural servaient de modèles surtout pour les filles et participaient à leur maintien dans le système scolaire. Aujourd'hui, non seulement la proportion des femmes enseignantes est faible mais aussi il est observé que cette faible proportion est concentrée dans les milieux urbains.

L'application de la BSG dans le secteur pourrait contribuer à renforcer l'égalité entre les filles/garçons et les femmes/hommes. Il s'agit d'un moyen efficace pour impliquer toute l'administration dans la promotion et la mise en œuvre de politiques sensibles au genre. Ceci devrait favoriser une utilisation plus efficace, plus efficiente et plus ciblée des ressources publiques, et par conséquent une « bonne gouvernance » dans le secteur. Enfin, la BSG dans le secteur pourrait être également un instrument permettant de satisfaire aux standards internationaux.⁴

4 *Stratégie genre 2019-2023/Coopération Belge, Enabel, page 22, paragraphe 6.1.*

III- POLITIQUES SENSIBLES GENRE DANS LE SECTEUR

Le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire vise, principalement comme objectifs, l'atteinte de la scolarisation primaire universelle de qualité, la promotion de l'éducation de base holistique et inclusive ainsi que l'amélioration de la gestion et du pilotage.

A cet effet, plusieurs réformes sont entreprises dans le sous-secteur ces trois (03) dernières années et plusieurs actions sont menées qui impactent directement ou indirectement la question du genre dans le sous-secteur. Les plus parlantes sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Principales actions à caractère de réformes mises en œuvre dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire de 2016 à ce jour

N°	Réformes Opérées	Objectifs de la Réforme
1	Création des Régions Pédagogiques (RP)	Renforcer le suivi et le contrôle des enseignants (45 régions pédagogiques créées)
2	Réintroduction de la dictée dans les classes du CI au CM2 et dans le système d'évaluation au CEP	Améliorer le niveau des apprenants du CI au CM2 en français.
3	Révision des curricula de français et de mathématique des cours de CI et CP	Améliorer la qualité de l'enseignement/apprentissage à l'école primaire

N°	Réformes Opérées	Objectifs de la Réforme
4	Généralisation du niveau d'entrée en formation dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) sur la base du Baccalauréat	Mettre à la disposition du système éducatif des enseignants compétents
5	Constitution d'une base de données comportant un fichier national d'aspirants au métier d'enseignant	Doter toutes les classes en enseignants qualifiés (9.195+1.022 enseignants suppléants recrutés)
6	Mise en place du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée (PNASI)	Améliorer l'accès et la rétention
7	Introduction de l'anglais dans le système éducatif formel au primaire	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement / apprentissage
8	Organisation d'évaluation des connaissances des ACE-2008	Améliorer la qualité de l'enseignement
9	Gestion rationnelle des ressources de l'Etat à travers la fusion des groupes et classes à faibles effectifs au niveau des complexes et écoles.	Assurer une meilleure organisation scolaire (classes simples, jumelées ou multigrades).
10	Introduction de l'Informatique au primaire	Assurer tôt aux apprenants du Bénin, une initiation et une familiarisation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Source : CSECPP-DPP/MEMP

Toutes ces réformes mises en œuvre, ajoutées à d'autres mesures et dispositions prises au sein du sous-secteur ont permis d'obtenir des avancées majeures au sein du sous-secteur. Les principales avancées qui impactent directement

ou indirectement les filles sont consignées dans le tableau ci-après

Tableau 2 : Avancées majeures enregistrées dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire de 2019 à 2021

N°	Actions/Activités fortes menées	Résultats obtenus en 2020	Montant mobilisé en 2021 (Milliers f CFA)
01	Transfert au PAM des ressources pour l'achat des vivres au profit des écoles à cantines	Près de 800 000 écoliers nourris dont 421 317 filles au niveau national en 2020 dans près de 3799 écoles	6 800 000
02	Initiation à l'utilisation des TIC dans les écoles primaires publiques à travers le fonctionnement des salles multimédia et l'apprentissage des notions élémentaires d'informatique aux apprenants	Les prémices de l'informatique sont enseignées à titre expérimental dans quelques écoles du Bénin avant une généralisation progressive.	25 000
03	Transfert de ressources aux Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe (FADEC-INVESTISSEMENT)	Toutes les 77 communes du Bénin ont reçu des ressources dans le cadre de l'application des textes de loi sur la décentralisation. A cet effet, les infrastructures scolaires mises en place accordent un privilège au genre en séparant les toilettes filles de celles des garçons	4 320 000

N°	Actions/Activités fortes menées	Résultats obtenus en 2020	Montant mobilisé en 2021 (Milliers f CFA)
04	Subvention aux écoles pour leur fonctionnement	La contribution de l'Etat en vue de soulager les parents d'élèves dans la gestion des redevances scolaires est mise à place à temps au profit de de 1 626 287 élèves au total dont 764 382 filles, soit 46% de filles au primaire et à la maternelle, un total de 109 936 enfants dont 54 904 filles soit 49,94%	6 092 700
05	Mise en œuvre du Plan 2D	Le Package d'actions prévues pour l'opérationnalisation du Plan de Décentralisation et de Déconcentration au MEMP est mis en œuvre	75 000
06	Formation d'élèves Inspecteurs et d'élèves Conseillers Pédagogiques	Le déficit en personnel d'encadrement (Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques) largement réduit et le ratio personnel d'encadrement / enseignant s'est nettement amélioré.	250 000
07	Acquisition de manuels et de cahiers d'activités	Les besoins en manuels et cahiers d'activités dans les écoles sont satisfaits à plus de 50%.	500 000 en 2019 et 943 000 en 2020
08	Acquisition de matériel pédagogique pour les EP et les EM publiques	Les besoins en matériel pédagogique dans les écoles sont satisfaits à plus de 50%.	50 000

N°	Actions/Activités fortes menées	Résultats obtenus en 2020	Montant mobilisé en 2021 (Milliers f CFA)
09	Organisation des examens professionnels CEAP, CAP (écrit et pratique)	Les examens du CEAP et du CAP, phase pratique et phase orale sont organisés à bonne date.	400 000
10	Poursuite de l'enseignement et de l'apprentissage de l'anglais à l'enseignement primaire	Le processus d'introduction progressive de l'anglais dans l'enseignement primaire se poursuit et s'étendra aux classes de CMI à la rentrée scolaire 2021 - 2022	255 000
11	Construction et équipement de salles de classe et de locaux connexes	Les salles de classes sont construites conformément au protocole d'accord avec le JAPON, ce qui a réduit sensiblement le déficit en salles de classe avec toilettes filles séparées de celles des garçons	2 500 000 (Don Japonais) 1 000 000 (BN)
12	Prise en compte des Aspirants	Le déficit en personnel enseignant est entièrement comblé par les aspirants du sous-secteur qui ont fait passer le ratio élèves/enseignant à 46,4 ce qui est meilleur que la cible de 51 attendue en 2020, ce qui a fait passer le pourcentage d'enseignants femme de 25% en 2019 à 28% en 2020	7 840 000

Toutes ces actions fortes menées au sein du sous-secteur et d'autres actions ponctuelles comme les opérations de distribution de kits scolaires, le déparasitage gratuit des élèves, les prix aux meilleurs élèves ont permis d'augmenter substantiellement les taux de scolarisation surtout au niveau des jeunes filles.

Il convient ici de rappeler que le sous-secteur des enseignements maternel et primaire ne dispose pas de documents de politique et de stratégies genre spécifiques. Cependant les différentes actions menées dans le sens d'assurer l'équité genre s'inscrivent en droite ligne de la vision du PSE formulée comme suit : « En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans aucune distinction, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ».

Cette vision s'arrime bien avec l'Agenda 2030 de l'éducation et les Objectifs de Développement Durable en l'occurrence l'ODD 4 qui suggère « d'assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », et qui propose à travers sa cible 4.2 : « d'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ».

Deux orientations stratégiques du PSE portent sur les réalisations pour l'équité genre. Il s'agit de :

- Orientation stratégique n°1 : Développer une vision intégrée de l'éducation de base inclusive des jeunes dont la réalisation prévoit entre autres de « réduire les disparités entre filles et garçons, entre milieux urbains et ruraux et assurer ainsi de façon équitable, les mêmes chances et opportunités éducatives à tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques » et de « développer les offres éducatives alternatives et la préprofessionnalisation (éducation de base non formelle) pour ramener les enfants hors de l'école dans le processus éducatif».
- Orientation stratégique n°5 : Améliorer le maintien des apprenants et l'efficacité interne du système permet de «renforcer les mesures incitatives au maintien des apprenants dans le système éducatif notamment en poursuivant : le Programme national d'alimentation scolaire (PNAS) selon une approche intégrée tout en ciblant les zones de sous-scolarisation, la distribution de kits scolaires aux apprenants des zones déshéritées et d'accès difficile en particulier au profit des filles, les actions visant à annihiler les pesanteurs économiques et socioculturelles qui freinent l'éducation/formation des filles ».

En 2007, le Bénin a adopté la Politique Nationale de l'Education et de la Formation des Filles qui a été conçue pour servir de cadre stratégique aux actions destinées à réduire et/ou éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation et de formation d'ici à l'an 2015. Le document de politique est assorti d'un document programme et plan d'actions élaboré en 2009 qui couvre la période de 2010 à 2015. Ce document

programme est arrivé à terme et mérite donc d'être actualisé pour s'arrimer et se conformer aux nouvelles orientations du PSE et des autres documents de stratégies nationales comme le PND, le PAG.

IV- PROFIL EDUCATIF NATIONAL

IV-1 Enseignement maternel

Les progrès enregistrés dans le sous-secteur de l'enseignement maternel sont appréciés dans ce rapport à travers trois indicateurs à savoir : le taux brut de préscolarisation, le pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé et le ratio élève/maître au préscolaire dans le public.

Après une légère hausse du taux brut de préscolarisation entre 2017 et 2018, une baisse continue de cet indicateur est observée depuis 2019. Ce taux est descendu à 16,5% en 2019 puis à 15,5% en 2020, loin de la cible annuelle fixée à 23,0% pour cette dernière année.

Dans ce sous-secteur longtemps laissé au profit des privés, l'Etat commence à véritablement prendre ses marques. En effet, de 32,4% en 2017, le pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé est passé à 29,8% en 2020, soit une baisse de 2,6 points, même si une hausse a été notée entre 2018 et 2019. Cette performance enregistrée en 2020 quoiqu'en baisse, correspond exactement à la cible fixée de 29,8.

Les efforts consentis par l'Etat dans ce sous-secteur ont également engendré une amélioration significative (22,35 points) du ratio élève par maître entre 2017 (52,50) et 2020

(30,15). Le niveau de 2020 de ce ratio est aussi très proche de la valeur cible qui est 30.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs de l'enseignement maternel entre 2017 et 2020

N°	Indicateurs	2017	2018	2019		2020	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès et équité							
1	Taux brut de préscolarisation	16,1%	16,8%	21,1%	16,5%	23,0%	15,2%
2	Pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé	32,4%	32,2%	30,3%	33,6%	29,8%	29,8%
3	Le ratio élève par maître au préscolaire dans le public	52,5	39	31	37,2	30	30,2

Source : DPP/MEMP, juillet 2020

IV-2 Enseignement primaire

Les différentes mesures du Gouvernement en matière de promotion de la scolarisation, notamment la mise en place des premières tranches des subventions aux écoles, le transfert des ressources aux communes, la construction d'infrastructures, l'alimentation scolaire, le renforcement des plaidoyers à l'endroit des communautés, ont permis d'améliorer l'accessibilité. Mais, elles sont encore insuffisantes pour faire progresser significativement la participation et la rétention.

En effet, le taux brut d'admission au CI a gagné environ 10 points entre 2017 (138,6%) et 2020 (148,5%), résultant d'une croissance annuelle moyenne de 12 133 apprenants. Particulièrement en 2020, la performance réalisée pour cet indicateur est supérieure d'un point de pourcentage à la valeur cible.

Cependant, le taux de redoublement relativement élevé devrait enregistrer, à partir de l'année scolaire 2019-2020 une baisse grâce à l'application de la mesure de non redoublement à l'intérieur des sous-cycles rendue obligatoire par la note circulaire N°1315/MEMP/DC/SGM/D-INFRE/SP du 02 septembre 2020. Par ailleurs, une baisse régulière est enregistrée pour le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux d'achèvement (TA). Ainsi, le TBS est passé de 113,3% en 2017 à 107,8% en 2020, soit une baisse de 1,8 point l'an sur la période, conséquence d'une diminution de l'effectif des apprenants et d'une augmentation de la population scolarisable. Aussi, les réalisations sont-elles en deçà des valeurs cibles.

S'agissant des disparités filles/garçons dans ce sous-secteur, elles sont globalement maîtrisées et une amélioration s'observe au niveau des indicateurs.

Par ailleurs, la promotion d'initiatives privées dans ce sous-secteur explique la croissance du pourcentage d'élèves dans le privé ces dernières années. En effet, de 23,2% en 2017, ce pourcentage est passé à 25,3% en 2018 puis à 27,6% en 2019 avant de baisser à 25,5% en 2020. Il importe de souligner que depuis trois ans, les valeurs cibles annuelles ont été atteintes voire dépassées (cible prévue de 23,2% en 2020). La baisse de cet indicateur entre 2019 et 2020 pourrait être due à l'assainissement opéré dans le sous-secteur. En effet,

depuis 2016 les directeurs d'école ayant obtenu 0% au CEP sont déchargés sans compter la réduction drastique des mouvements de grèves entre temps généralisés. C'est pour cela qu'une étude approfondie est en cours de réalisation pour ressortir les véritables causes de ce phénomène de la baisse générale des effectifs au niveau du primaire.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs de l'enseignement primaire entre 2017 et 2020

N°	Indicateurs	2017	2018	2019		2020	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès et équité							
1	Taux brut d'admission au CI	138,6%	141,5%	149,1	143,6%	147,4%	148,5%
2	Taux brut d'admission au CI des filles	134,6%	137,6%	ND	138,6%	ND	143,2%
3	Taux brut de scolarisation (TBS)	113,3%	110,8%	117,7%	108,3%	118,5%	107,8%
4	Taux brut de scolarisation des filles	109,31%	106,8%	ND	104%	ND	103,4%
5	Effectifs au CI (Etablissements publics et privés)	495 993	506 677	ND	513 991	ND	532 392
6	Pourcentage de filles au CI (Etablissements publics et privés)	49,7%	47,9%	ND	47,4%	ND	47,4%
7	Pourcentage d'élèves inscrits dans le privé	23,2%	25,3%	23,1%	27,6%	23,2%	25,5%

N°	Indicateurs	2017	2018	2019		2020	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
8	Taux de redoublement*	14,9%	10,8%	10%	15,9%	9,5%	15,1%
9	Taux d'achèvement	60,2%	58,5%	72,0%	54,8%	73,5%	54,1%
10	Taux d'achèvement des filles	56,9%	54,9%	ND	51,9%	ND	51,3%
Qualité							
11	Ratio élèves/maître (REM) (public)	51,1	46,2	51	40,9	51	46,4
12	Ecart entre REM départementaux extrêmes (public)	20,8	13,5	10	17,3	10	14,5
13	Pourcentage d'enseignants qualifiés (public)	100%	87,7%	90%	71,2%	90%	95,4%
14	Ratio livres/élève : valeurs moyennes Livre de français/élève	1,0	1	1,1	0,8	1,05	0,6
5	Ratio livres/élève : valeurs moyennes Livre de maths/élève	1,1	1,1	1,1	0,9	1,1	0,7

Source : DPP/MEMP, juillet 2020

- * Le taux de redoublement affiché en 2020 est celui obtenu à la fin de l'année scolaire 2018-2019. Ainsi, il ne prend pas en compte la mesure de non redoublement à l'intérieur des sous-cycles, rendue obligatoire en 2020.
- ** Ces ratios manuel/élève ne tiennent pas encore compte

des nouvelles acquisitions de manuels et cahiers d'activités au titre du budget 2020, lesquelles acquisitions sont actuellement en cours de répartition dans les DDEMP et RP pour être convoyée aux écoles.

Au niveau de la qualité, il est constaté une évolution positive depuis 2017. En témoigne les résultats de l'évaluation régionale PASEC 2019 qui classe le Bénin au deuxième rang en matière de performance des écoliers en français et en maths en fin de cycle primaire sur un total de quatorze (14) pays de l'espace francophone en Afrique. Pour rappel, le Bénin était pratiquement à la traîne pour cette même évaluation réalisée en 2014 sur un ensemble de dix (10) pays de l'espace francophone en Afrique. L'amélioration de la couverture en enseignants des écoles et la rigueur imprimée aux enseignants et directeurs d'écoles par les mesures ont fait effet.

Idéalement, le ratio élèves/maitre doit être le plus bas en se rapprochant à 40 pour assurer la dispensation du savoir dans les conditions d'effectif appropriées. Il est de 46,2 en 2018, 40,9 en 2019 et 46,4 en 2020, beaucoup mieux que la valeur cible de 51 prévue pour chacune de ces trois (03) années considérées. Les recrutements d'enseignants ces dernières années ainsi que la fusion des groupes et classes au niveau des complexes et écoles ont contribué à contenir le ratio élèves/maitre à un niveau acceptable.

Toutefois, il existe encore des disparités au niveau des départements. L'écart entre les Ratios Elèves-Maître (REM) départementaux extrêmes connaît une évolution erratique mais le niveau de 2020 (14,5) est bien en deçà de celui de 2017 qui était de 20,8. Ceci montre qu'avec l'effort fait

par le gouvernement pour doter tous les départements d'enseignants, une réduction significative des disparités commence à s'observer même si la valeur cible de 10 n'est toujours pas encore atteinte.

S'agissant du taux de qualification des enseignants, il s'est établi à 95,4% en 2020, soit 5,4 points de plus que l'objectif de 90% escompté. Cet indicateur est également en nette progression depuis 2018.

Quant aux moyennes nationales des ratios manuels de français et de maths par élève, elles sont en nette dégradation depuis 2017. De 1,04 en 2017, le ratio livre de français par élève est passé respectivement à 0,94 en 2018 ensuite à 0,8 en 2019 et enfin à 0,6 en 2020, encore très loin de la cible de 1,1 prévue par le PSE pour cette année. La même tendance est observée au niveau des livres de maths dont le ratio est passé de 1,1 en 2017 à 1,0 en 2018 ensuite à 0,9 en 2019 et chute considérablement en 2020 pour s'afficher à 0,7. Cette situation est due à la non acquisition de manuels et cahiers d'activités en 2020 du fait de la révision des curricula en cours.

Malgré la mise à disposition des apprenants d'un lot de manuels pédagogiques acquis sur le budget gestion 2019 ces ratios se sont encore enlisés en 2020. Mais, Il faut noter qu'il y a eu l'acquisition en fin d'année 2020 d'un autre lot important de manuels et cahiers d'activités pour une valeur de 942 894 743 000 F CFA ; ce qui devrait permettre d'accroître substantiellement en 2021 le ratio livre/élève.

IV-3 Education Non formelle

L'éducation non formelle dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire se limite aux alternatives éducatives ; l'école de la deuxième chance qui offre la possibilité aux déscolarisés et non scolarisés âgés de 11 à 17 ans de pouvoir intégrer un système d'apprentissage qui leur permettra d'obtenir à terme le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) en trois (03) ans (Programme de Cours Accéléré) ou quatre (04) ans (Centres Barka).

En 2020, au total, 6197 apprenants (2608 garçons et 3589 filles) relatifs aux deux catégories (déscolarisés et non scolarisés âgés de 11 à 17 ans) ont été scolarisés dans tout le Bénin à travers 143 centres d'éducatons alternatives.

La répartition de ces apprenants par type de centre se présente comme suit :

Tableau 8 : Répartition des apprenants par types de centre d'éducation alternative

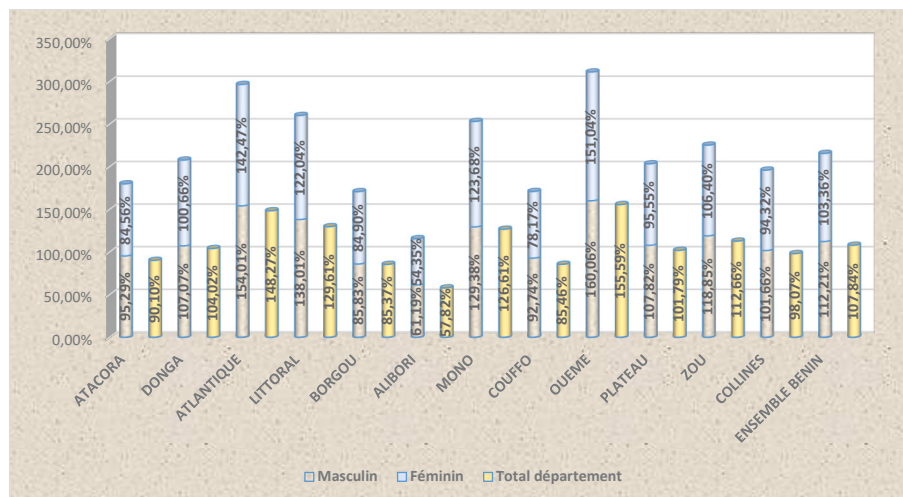
N° d'ordre	Nombre total de Centres	Effectif total de Garçons	Effectif total de filles	Total scolarisés	Effectif des animateurs
Centres PCA	44	761	822	1583	76
Centre Barka	99	1847	2767	4614	191

Source : Annuaire statistique 2020 du MEMP

V- PROFIL DES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE SECTEUR

V.1. Différences et inégalités de genre dans le secteur

Graphe 1: Taux brut de scolarisation par département selon le genre en 2019-2020



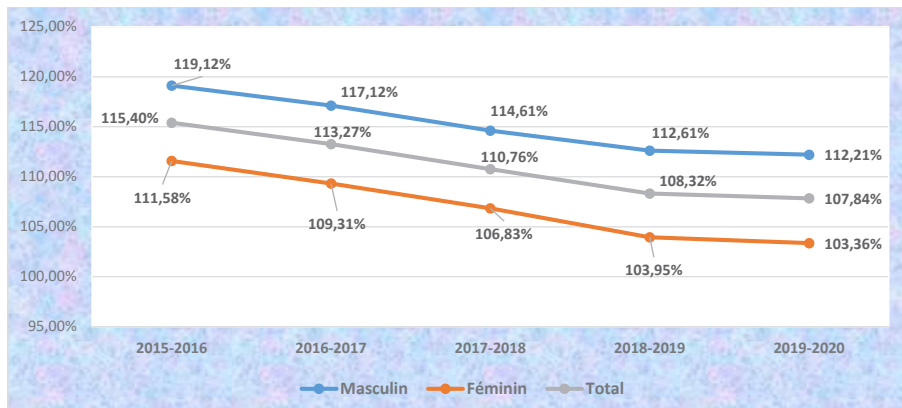
Source : annuaires statistiques du MEMP 2019-2020, calcul auteur

Le taux brut de scolarisation au niveau des filles est en dessous du taux brut de scolarisation des garçons dans l'ensemble du Bénin (M : 112,21% et F : 103,36%) et dans les douze (12) départements du Bénin. Cet écart est plus élevé dans les départements du Littoral et du Couffo respectivement de 15,97 points (TBS féminin est de 138,01% alors que le TBS masculin est de 122,04%) et de 14,57 points (TBS féminin est de 78,17% alors que le TBS masculin est de 92,74%).

Le département de l'Ouémé est le département qui a le TBS le plus élevé au niveau des deux sexes (M : 160,06% et F : 151,04%) tandis que le département de l'Alibori a enregistré le TBS le plus faible au niveau des deux sexes (M : 61,19% et F : 54,35%).

Par ailleurs, en faisant une comparaison entre les départements, les départements du Borgou, Alibori et Atacora ont enregistré les taux bruts de scolarisation les faibles (Atacora : 90,10% ; Borgou : 85,37% et Alibori : 57,82%) alors que les départements de l'Ouémé, l'Atlantique et le Littoral ont enregistré les taux bruts de scolarisation les plus élevés (Ouémé : 155,59% ; Atlantique : 148,27% et Littoral : 129,61%).

Graphe 2 : Evolution du taux brut de scolarisation selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020



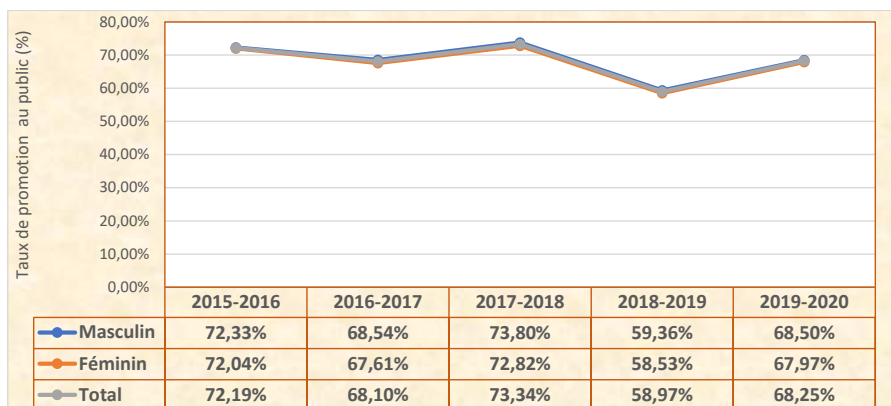
Source : annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020

Malgré les mesures incitatives prises par le gouvernement (cantine scolaire, gratuité de l'enseignement, les manuels scolaires...), le taux brut de scolarisation présente une tendance baissière entre 2015-2016 et 2019-2020 ; soit un taux de croissance annuel moyen de -1,35% sur les cinq années.

Ainsi, passant de 115,40% en 2015-2016 à 113,27% en 2016-2017 ; après à 110,76% en 2017-2018 ; ensuite à 108,32% en 2018-2019, le taux brut de scolarisation vient s'afficher en 2019-2020 à 107,84%. Cette baisse s'expliquerait par le manque d'intérêt ou la méconnaissance de l'importance de la scolarisation par certains parents, surtout dans les départements de l'Alibori, Donga et Atacora où les taux bruts de scolarisation sont les plus faibles comme le montre le graphe 1. Les enfants ayant déjà l'âge scolarisable sont plus voués aux travaux champêtres dans ces départements.

Cette tendance baissière a été aussi constatée au niveau du taux de scolarisation par sexe de 2015-2016 à 2019-2020. En effet, le taux brut de scolarisation des garçons a connu un taux de croissance annuel moyen de -1,19% tandis que celui des filles a connu un taux de croissance annuel moyen de -1,52%. Ce qui montre que le taux brut de scolarisation féminin a baissé en moyenne de 0,33 point par rapport à taux brut de scolarisation masculin. De même, nous remarquons que sur le quinquennat, le taux brut de scolarisation féminin est resté en dessous du taux brut de scolarisation masculin avec un écart moyen de 8,13 points sur la période. Ces écarts s'expliqueraient par le fait de la pratique de certaines coutumes ancestrales (les animistes au niveau du sud pour le cas des vodounsi, coutumes des peulhs au niveau du nord Bénin et du fait que les femmes doivent être uniquement ménagères à la maison) par certains parents qui empêchent les filles de se rendre à l'école.

Graph 3: Evolution du taux de promotion au public selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020



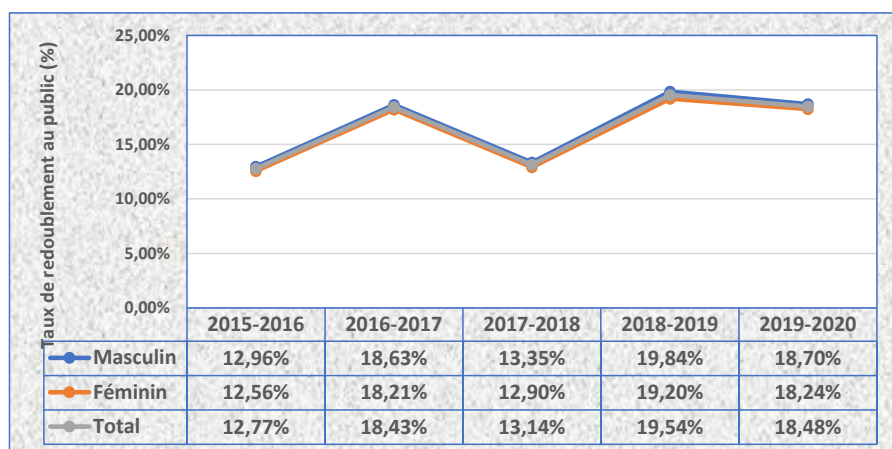
Source : *annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020*

Il ressort du graphe 3 que le taux de promotion au public au niveau national présente une tendance en dents de scie sur la période scolaire de 2015-2016 à 2019-2020. En effet, ce taux a connu une baisse en passant de 72,19% en 2015-2016 à 68,10% en 2016-2017 (soit une baisse de 5,67 %) pour atteindre la valeur maximale qui est de 73,34% en 2017-2018 (soit une hausse de 7,65%), s'affichant ensuite à 58,97% en 2018-2019 (soit une baisse de 24,21%), avant de remonter en 2019-2020 à 68,25% (soit une hausse de 15,63%). Ainsi, sur la période des cinq ans, il est enregistré un taux de croissance annuel moyen de -1,12%. Ce taux de croissance annuel moyen déterminé prévoit une régression du taux de promotion au public pour les années à venir si des mesures ne sont pas prises par le gouvernement.

Il ressort aussi que le taux de promotion au public selon le genre présente la même tendance en dents de scie que le niveau national. Aussi, les écarts entre le taux de promotion des filles et

celui des garçons sur les cinq ans varient entre 0,28 point et 0,98 point. Ces écarts minimes montrent une rivalité entre les deux sexes. Le taux de croissance annuel moyen pour les garçons est de -1,08% et celui des filles est de -1,16%. Ce qui montre que les années à venir la régression du taux de promotion au public sera constatée au niveau des deux sexes et sera légèrement plus impactée au niveau des filles que des garçons.

Graph 4 : Evolution du taux de redoublement au public selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020



Source : annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020

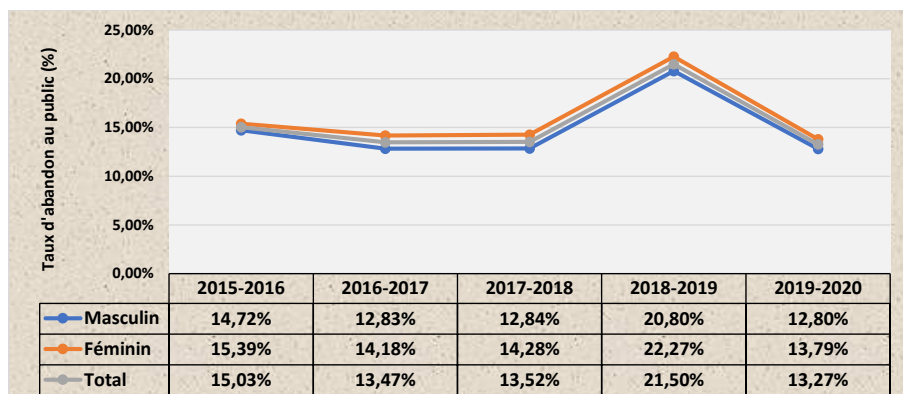
Les taux de redoublement au public au niveau des deux sexes présentent une tendance en dents de scie sur la période scolaire de 2015-2016 à 2019-2020, comme le présente le graphe ci-dessus avec des taux de croissance annuel moyen de 7,74% pour les filles et de 7,61% pour les garçons. Ces taux de croissance annuels moyen obtenus prévoient une augmentation dans les années à venir du taux de redoublement au public, car ces taux devraient être des taux en régression, donc négatifs pour

montrer la vitesse de décroissance pour atteindre un taux de redoublement 0%. Mais, on constate quand même une légère amélioration de ce taux de redoublement au niveau des deux sexes entre 2018-2019 et 2019-2020, passant de 19,84% à 18,70% pour les garçons, soit une baisse de 5,75% et passant de 19,20% à 18,24% pour les filles, soit une baisse de 5%.

Il convient aussi de faire remarquer que sur cette période, le taux de redoublement des filles est moins élevé que le taux de redoublement des garçons avec des écarts qui varient entre 0,39 point et 0,65 point.

La tendance présentée par le taux de redoublement du public au niveau global (les deux sexes confondus) est identique à celles présentées par le taux de redoublement des filles. Une légère amélioration est notée aussi au niveau national pour la période de 2018-2019 à 2019-2020, passant de 19,54% à 18,48%, soit une baisse de 5,40%.

Graphe 5 : Taux d'abandon au public selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020

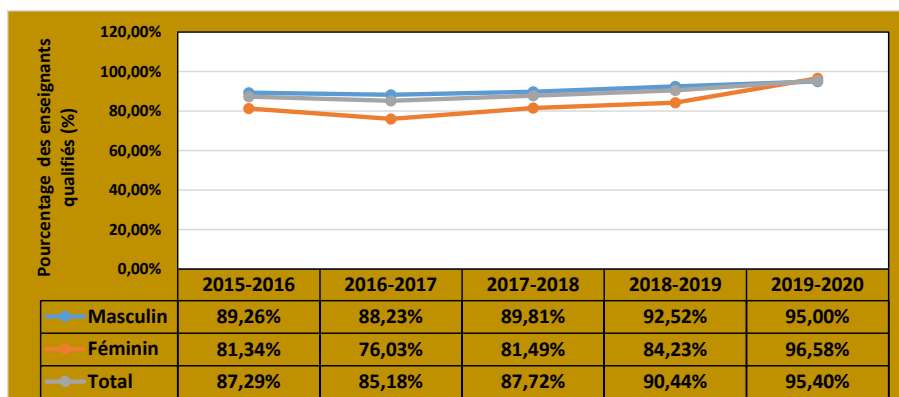


Source : annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020

Le taux d'abandon au public est légèrement plus élevé chez les filles que chez les garçons tout au long de la période de 2015-2016 à 2019-2020. Ces écarts oscillent dans la période entre 0,68 point et 1,47 point. Pour ce quinquennat défini, en 2018-2019, les deux sexes ont enregistré un taux d'abandon le plus élevé, soient 20,80% pour les garçons et 22,27 % pour les filles. Mais en 2019-2020, il est enregistré le taux d'abandon le plus bas au niveau des deux sexes, soit 12,80% pour les garçons et 13,79% pour les filles. Les taux de régression annuel moyen déterminés (M : -2,74% et F : -2,47%) montrent que les années à venir le taux d'abandon baissera.

Ce même constat est fait au niveau du taux d'abandon global du public (les deux sexes confondus) où dans la période, le taux d'abandon au niveau global a atteint une valeur maximale de 21,50% en 2018-2019 avant de chuter vers la valeur minimale en 2019-2020 qui est de 13,27%, soit une amélioration de 38,27%.

Graphe 6 : Pourcentage des enseignants qualifiés du public selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020

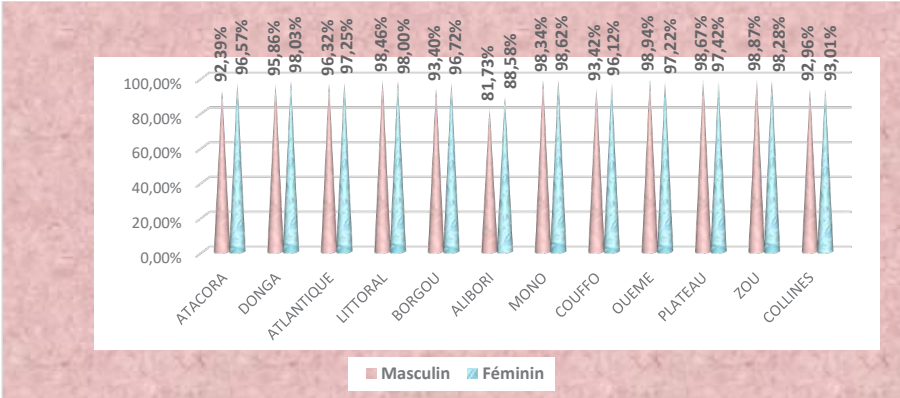


Source : annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020

De la période de 2015-2016 à 2017-2019, le pourcentage des enseignants qualifiés du public est plus élevé que le pourcentage des enseignantes qualifiées du public, avec des écarts de 7,92 points en 2015-2016 ; de 12,20 points en 2016-2017 ; de 8,32 points en 2017-2018 et de 8,29 points en 2018-2019. Ainsi, entre 2016-2017 et 2018-2019, il est constaté une régression des écarts entre les deux pourcentages. Mais en 2019-2020, le pourcentage d'enseignants qualifiés (95,00%) est moins élevé que le pourcentage d'enseignantes qualifiées (96,58%), soit un écart de 1,57 point.

En général, hormis la période entre 2015-2016 et 2016-2017 où le pourcentage des enseignants qualifiés du public (même par rapport au genre) a connu une baisse de 2,41%, la courbe du pourcentage des enseignants présente une tendance à la hausse jusqu'en 2019-2020.

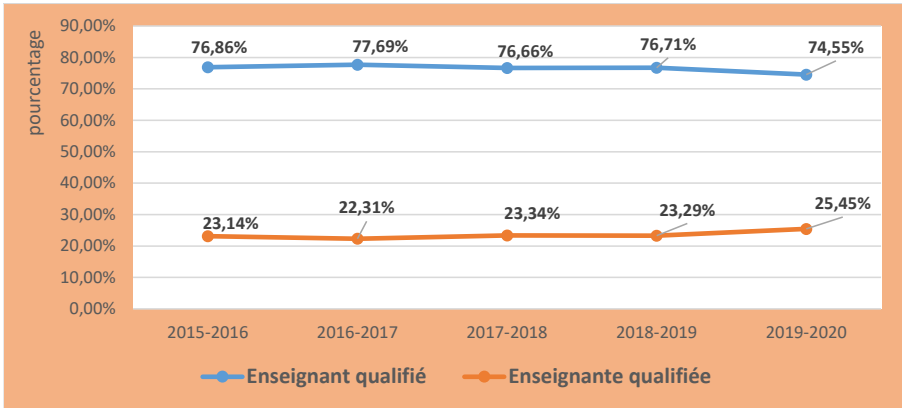
Graph 7 : Pourcentage des enseignants qualifiés du public par département selon le genre en 2019-2020



Source : annuaires statistiques du MEMP de 2019-2020

En 2019-2020, sur les douze (12) départements du Bénin, le pourcentage d’enseignantes qualifiées dépasse le pourcentage d’enseignants qualifiés dans huit (08) départements (Atacora : M : 92,39% et F : 96,57% ; Donga : M : 95,86% et F : 98,03% ; Atlantique : M : 96,32% et F : 97,25% ; Borgou : M : 93,42% et F : 96,72% ; Alibori : M : 81,73% et F : 88,58% ; Mono : M : 98,34% et F : 98,62% ; Couffo : M : 93,42% et F : 96,12% et Collines : M : 92,96% et 93,01%). Mais ces résultats ne traduisent pas qu’il y a plus d’enseignantes qualifiées que d’enseignants qualifiés. Car le pourcentage d’enseignantes qualifiées est obtenu en faisant un rapport entre le nombre d’enseignantes qualifiées et la somme du nombre d’enseignantes qualifiées plus le nombre d’enseignantes non qualifiées. Il en est de même pour le pourcentage d’enseignants qualifiés.

Graph 8 : Evolution du pourcentage des enseignants qualifiés du public selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020

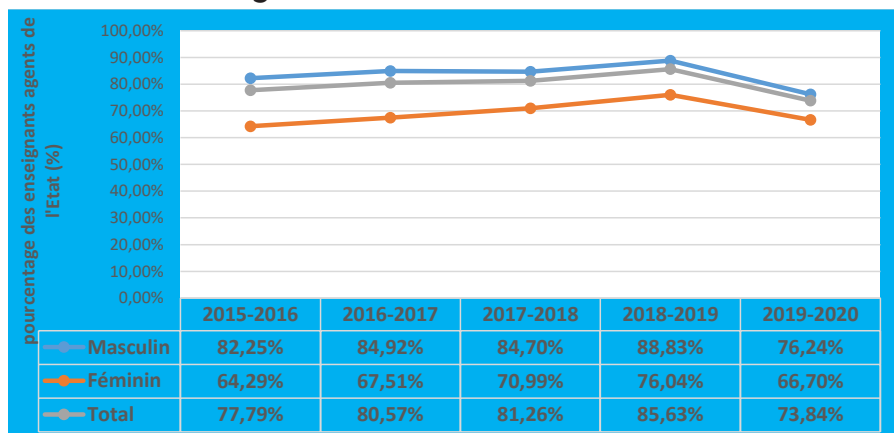


Source : annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020

Sur les cinq années considérées, la proportion des enseignants hommes qualifiés sur l’ensemble des enseignants qualifiés

(tout sexe confondu) est largement supérieure à la proportion des enseignantes qualifiées. La proportion des enseignantes qualifiées oscille autour 23% pour la période de 2015-2016 à 2018-2019. C'est en 2019-2020 qu'il est constaté une hausse de 9,29% par rapport à 2018-2019. Ce qui montre qu'il reste encore du chemin à faire pour la réduction des disparités de genre au niveau des enseignants qualifiés du sous-secteur des Enseignements Maternel et primaire.

Graph 9 : Evolution du pourcentage des enseignants agents de l'Etat selon le genre de 2015-2016 à 2019-2020



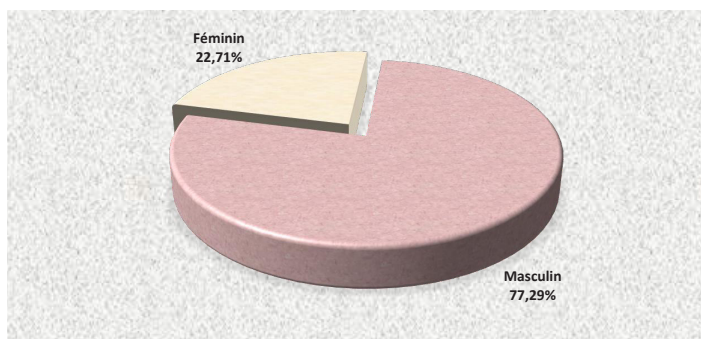
Source : annuaires statistiques du MEMP de 2015-2016 à 2019-2020

Le pourcentage des enseignants agents de l'Etat a connu une tendance à la hausse entre 2015-2016 et 2018-2019, passant ainsi de 77,79% en 2015-2016 à 80,57% en 2016-2017, ensuite à 81,26% en 2017-2018 et à 85,63% en 2018-2019. Cette même tendance est observée au niveau du pourcentage des agents de l'Etat du sexe féminin. Mais au niveau du sexe masculin, cette tendance est observée à partir de 2016-2017 à 2018-2019. Il fallait attendre 2019-2020 pour constater la baisse

de ce pourcentage au niveau du total des agents de l'Etat et au niveau de chacun des sexes. En effet, le pourcentage des enseignants au niveau de l'ensemble des agents de l'Etat est passé de 85,63% en 2018-2019 à 73,84% en 2019-2020, soit une baisse de 13,77%. Aussi, le pourcentage des enseignants agents de l'Etat du sexe féminin est passé de 76,04% en 2018-2019 à 66,70% en 2019-2020, soit une baisse de 12,27%. De même, le pourcentage des enseignants agents de l'Etat du sexe masculin est passé de 88,83% en 2018-2019 à 76,24% en 2019-2020, soit une baisse de 14,17%. Ces baisses s'expliqueraient par des départs à la retraite.

Par ailleurs, sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, le pourcentage des enseignantes agents de l'Etat est en dessous du pourcentage des enseignants agents de l'Etat avec des écarts de 17,96 points en 2015-2016 ; de 17,41 points en 2016-2017 ; de 13,71 points en 2017-2018 ; 12,82 points en 2018-2019 et 9,54 points en 2019-2020. En appréciant ces écarts déterminés, il est constaté une régression chaque année.

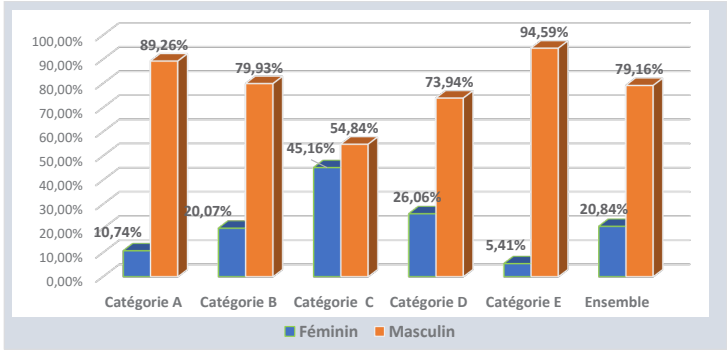
Graph 10 : Répartition des enseignants agents de l'Etat selon le genre en 2019-2020



Source : annuaires statistiques du MEMP de 2019-2020

En 2020, l'effectif des enseignantes agents de l'Etat du sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire n'atteint même pas le quart (1/4) de l'effectif total des agents de l'Etat du sous-secteur, soit un pourcentage de 22,71%. Donc il reste encore des défis à relever pour une amélioration de l'effectif des enseignantes dans le secteur.

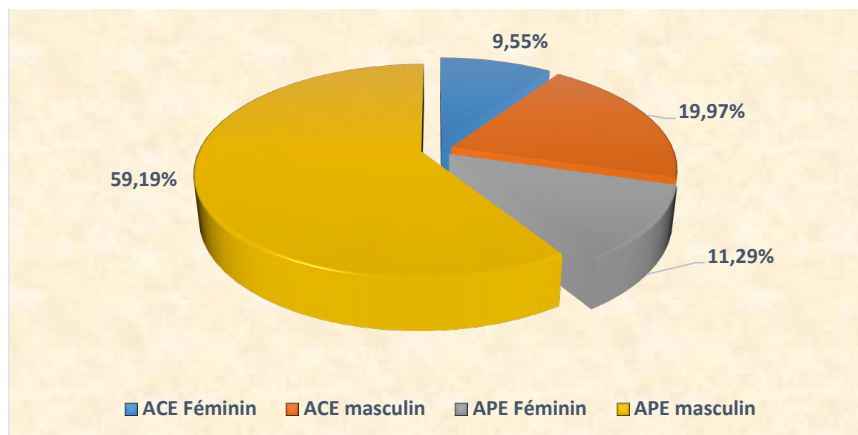
Graph 11 : Pourcentage du personnel administratif de l'Etat par catégorie et selon le genre en 2019-2020



Source : DAF/SRH/MEMP de 2020

Au niveau des catégories du personnel administratif de l'Etat au niveau du MEMP, en 2020 les femmes ne représentent que 10,74% pour la catégorie A ; 20,07% pour la catégorie B, 45,16% pour la catégorie C, 26,06% pour la catégorie D et 5,41% pour la catégorie E. Ainsi sur, l'ensemble, les femmes ne représentent que 20,84% du personnel administratif du MEMP.

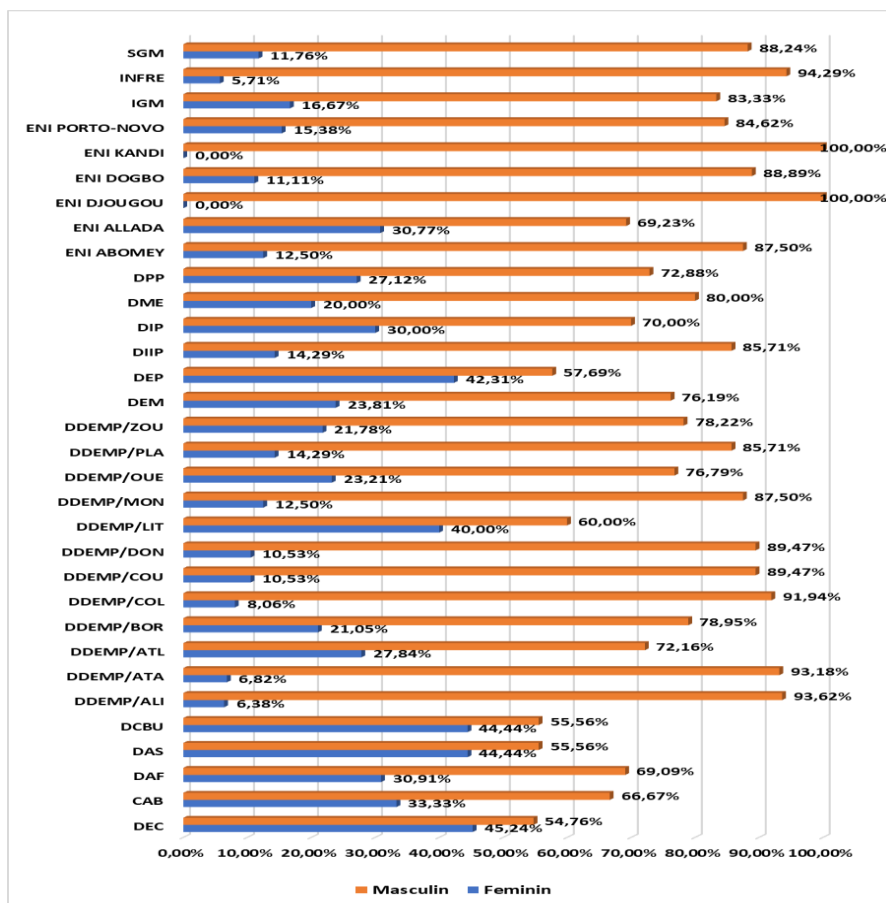
Graph 12: Répartition du personnel administratif du MEMP selon le genre en 2020



Source : DAF/SRH /MEMP de 2020

Il convient de souligner que le personnel administratif APE masculin est majoritaire avec 59,19%, suivi du personnel administratif ACE masculin avec 19,97%. Ce qui montre que pour les deux statuts des agents de l'Etat, les femmes sont en minorité.

Graphe 13: Répartition du personnel administratif de l'Etat du MEMP par structure selon le genre en 2020



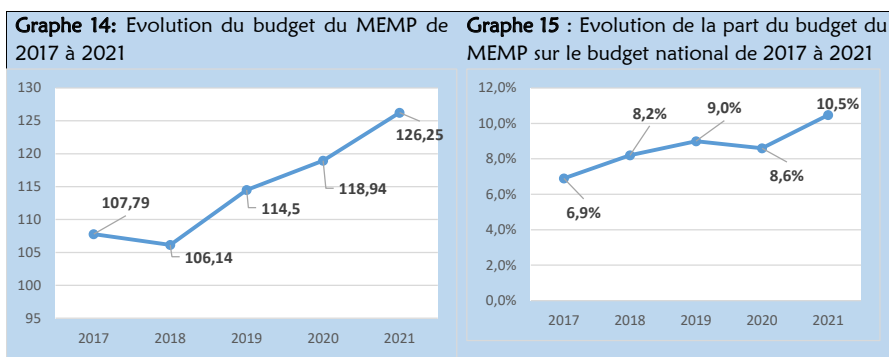
Source : DAF/SRH/MEMP de 2020

Il ressort du graphe que dans toutes les structures du MEMP, les femmes sont en infériorité numérique. C'est au niveau de la DEP, DDEMP du Littoral, CNBU ; DAS et DEC que l'écart entre les deux sexes n'est pas trop élevé. En effet, le personnel administratif de sexe féminin fait : 42,31% à la DEP ; 40% à la DDEMP du Littoral, 44,44% à la DCBU et DAS et 45,24% à la

DEC. De plus, au niveau des ENI Kandi et Djougou, il n'y a pas de personnel administratif de sexe féminin.

VI- TENDANCE DES DÉPENSES TOTALES ET PRIORITÉS SELON LE GENRE

Pour la gestion 2021, il est alloué au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) un budget de 126,25 milliards FCFA contre 118,93 milliards FCFA en 2020, soit un accroissement de 6,15%.



Source : CDMT MEMP de 2017-2019 à 2021-2023

Source : Calcul auteur

Le budget du MEMP connaît une croissance soutenue de 2018 à 2021, passant de 106,14 milliards FCFA en 2018 à 126,25 milliards FCFA en 2021 contrairement à 2017 à 2018 où il avait connu une baisse de 1,53%, passant de 107,79 milliards à 106,14 milliards. C'est la preuve que le gouvernement a fait un effort appréciable d'allocation de ressources pour assurer l'accès de tous à une éducation de qualité.

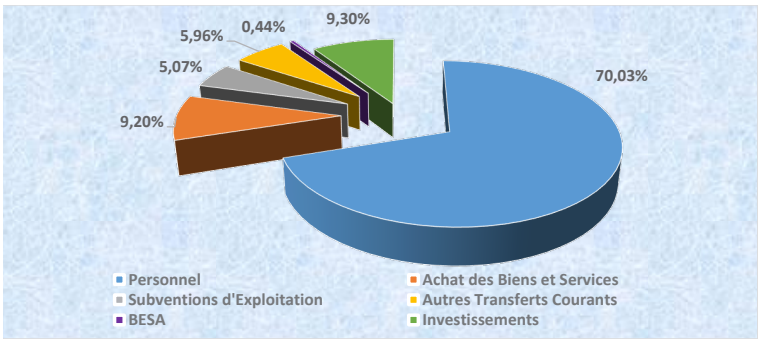
Le graphe nous montre que la part du budget du MEMP dans le budget général qui présentait déjà une tendance à la hausse entre 2017 et 2019 a repris de l'ascendance en 2021 après une baisse constatée entre 2019 et 2020. Ainsi, la part du budget

gestion 2021 du MEMP dans le budget général de l'Etat est de 10,47% contre 8,6% en 2020, soit une hausse de 21,74%.

Malgré cette hausse, la part du budget du MEMP dans le budget de l'éducation est de 40,82% en 2021 alors qu'il était de 43,95% en 2020. Cette part est inférieure à 45% et ne remplit donc pas l'une des conditions d'éligibilité au fond du Programme Mondial de l'Education (PME) en matière de répartition intra-sectorielle.

Malgré la hausse du budget du MEMP, les ressources allouées aux activités genre sont restées invariables entre 2020 et 2021, soit un montant de 10 millions de FCFA, alors qu'elles avaient connu une baisse de 5 millions entre 2019 et de 2020. Ainsi, nous pouvons expliquer cela par le fait que les ressources qui sont augmentées sont destinées à mener des activités précises, comme le paiement de la prestation des aspirants qui est à hauteur de 7 milliards de francs CFA. Il convient de préciser que ces ressources augmentées par le MEF ne permettaient pas de gérer le montant de cette prestation. Du coup, des structures ont vu leur budget à la baisse par rapport à 2020.

Graph 16: Répartition du budget 2021 du MEMP par nature de dépenses



Source : CDMT MEMP de 2021-2023

Les dépenses du personnel absorbent 70,03% du budget du MEMP en 2021, soit un montant de 88,41 milliards de FCFA sur les 126,25 milliards du budget. Donc, approximativement 30% du budget sont consacrés au fonctionnement des structures du MEMP et aux investissements (dépenses hors salaires). En effet, les dépenses en investissement et en Achat de Biens et Services représentent respectivement 9,30% et 9,20% du budget du MEMP, avec des montants respectifs de 11,74 milliards et 11,61 milliards. Quant aux Subventions d'Exploitation et Autres Transferts Courants, ils représentent respectivement 5,07% et 5,96% du budget du MEMP.

Par ailleurs, en comparaison à l'année précédente, les dépenses du personnel, d'Acquisitions de Biens et Services et les investissements ont connu respectivement des accroissements de 2,27% (passant de 86,45 milliards FCFA à 88,41 milliards de FCFA), de 10,76% (passant de 10,99 milliards à 12,17 milliards) et de 124,08% (passant de 5,24 milliards à 11,74 milliards).

Cette hausse au niveau des Acquisitions de Biens et Services, s'explique en partie par la prise en compte dans le budget la prestation des enseignants aspirants qui fait un montant de près de 7,18 milliards de FCFA et s'explique aussi par certaines lignes d'autres transferts courants permettant aux structures de mener des activités qui sont devenues Acquisitions de Biens et Services. Ce qui entraîne en partie une baisse de 13,36% des dépenses de transfert en 2021 (passant de 16,12 milliards à 13,92 milliards). Il faut notifier qu'en 2021, la commande des manuels et cahiers d'activités n'a pas été budgétisée, comme cela a fait l'année précédente sur cette ligne, car, la procédure de commande des manuels et cahiers d'activités n'a pas été finalisée en 2020.

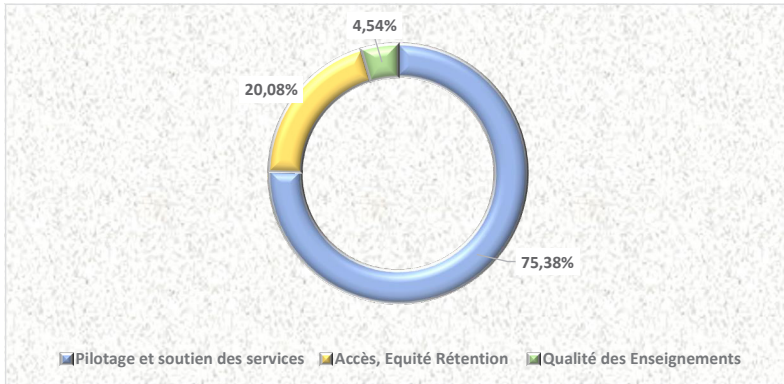
Donc les manuels et cahiers d'activités en cours de commande en 2020 pourraient servir pour cette année 2021.

En ce qui concerne les transferts et les subventions, l'enveloppe budgétaire des cantines n'a pas augmenté par rapport à 2020, mais par contre les subventions pour la prise en charge des écolages dans les écoles primaires publiques ont connu une légère baisse à la fusion des écoles et la mise en place des classes jumelées.

Quant aux dépenses d'investissements, elles s'expliquent d'abord par la hausse chaque année de 20% du FADEC MEMP (passant de 3,60 milliards FCFA à 4,32 milliards FCFA), ensuite d'une hausse de 42,86% (passant de 1,75 milliards FCFA à 2,5 milliards FCFA) du Don Japonais et de la contrepartie de la BID qui est de 421, 85 millions de FCFA. Ainsi, le PIP sur le Financement intérieur représente 75,12% des investissements et le PIP sur financement extérieur représente 24,88%. Ce qui montre que les constructions des salles de classe et de leurs équipements constituent une priorité pour le gouvernement pour augmenter la capacité d'accueil.

Au niveau du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, trois (3) programmes sont définis pour la mise en œuvre des politiques publiques du ministère : (i) Pilotage et soutien des services, (ii) Accès, Equité Rétention et (iii) Qualité des Enseignements. Ainsi, pour l'exercice budgétaire de 2021, les ressources allouées « pilotage et soutien des services » sont de 95,17 milliards, 25,35 milliards sont alloués au programme « Accès, Equité Rétention » et 5,73 milliards FCFA au programme « Qualité des Enseignements ».

Graph 17 : Répartition du budget 2021 du MEMP par programme



Source : PTA 2021 du MEMP

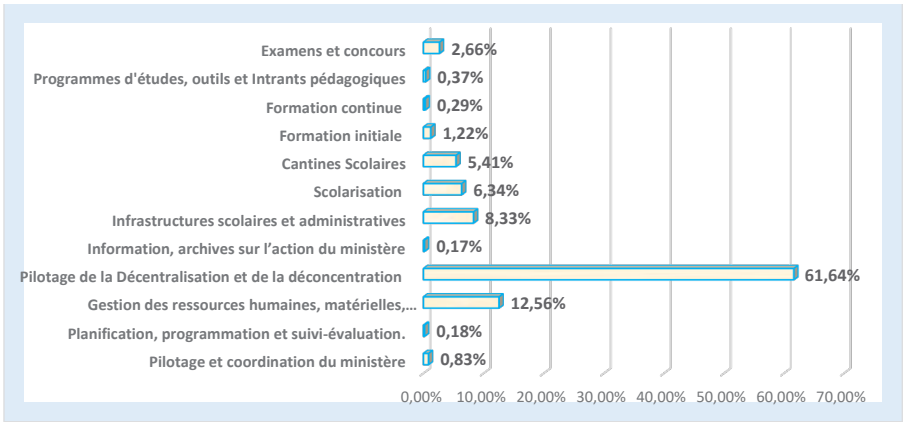
Les programmes « Accès, Equité Rétention » et « Qualité des Enseignements » qui sont les programmes métiers du MEMP représentent respectivement 20,08% et 4,54% de l'enveloppe budgétaire du MEMP en 2021. Alors, cette concentration du budget au niveau du programme « pilotage et soutien des services » s'explique par le logement en grande partie des salaires (les salaires des enseignants sont logés au niveau des DDEMP qui se retrouvent dans ce programme qui représente 61,63% du budget 2021 du MEMP).

Le programme « Pilotage et soutien des services » comprend cinq (05) actions à savoir : (i) Pilotage et coordination du ministère ; (ii) Planification, Programmation et Suivi-évaluation ; (iii) Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère ;(iiii) Pilotage de la Décentralisation et de la Déconcentration et (iiiiii) Information, archives sur l'action du ministère.

En ce qui concerne le programme « Accès, Equité Rétention », il se décline en trois (03) actions : (i) Infrastructures scolaires et administratives ; (ii) Scolarisation et (iii) Cantines Scolaires

Quant au programme « Qualité des Enseignements », il se décline en quatre (04) actions : (i) Formation initiale ; (ii) Formation continue ; (iii) Programmes d'Etudes, Outils et Intrants Pédagogiques et (iiii) Examens et Concours.

Graphe 18 : Répartition par action du budget 2021 du MEMP



Source : PTA 2021 du MEMP

En 2021, l'action « le pilotage de la décentralisation et de la déconcentration » occupe 61,64% du budget du MEMP. En effet, c'est dans cette action que sont logées toutes les DDEMP ; donc la grande partie de la masse salariale. L'action « Gestion des ressources humaines, matérielles » vient en deuxième position avec une part de 12,56%. Cette action regorge en grande partie tout ce qui rentre en ligne de compte pour le fonctionnement du MEMP. Pour l'action « Infrastructures scolaires et administratives », elle occupe la troisième place avec

8,33%. Cette action regorge près de 85% des investissements. Donc tous les projets Japon VI et BID IV sont logés là ainsi que les Fonds FADEC à transférer.

Les actions qui ont les plus faibles parts dans le budget sont « Information, archives sur l'action du ministère » et « Planification, programmation et suivi-évaluation » avec des pourcentages respectifs de 0,17% et 0,18%.

VII- CRÉDIBILITÉ ET EXÉCUTION DES BUDGETS ALLOUÉS

Les activités programmées et qui ont été menées entièrement ou partiellement à la fin de la gestion budgétaire 2020, laissent déduire un taux d'exécution physique moyen de 89,84%, ce qui dénote d'une nette régression par rapport à la même période de l'année antérieure où ce taux était de 91,63%. Les mesures restrictives prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID 19 cette année en sont certainement pour quelque chose.

Quant à l'exécution financière, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire a enregistré des taux d'exécution financière, base engagement et base ordonnancement respectivement de 94,26% et 93,01%. Ces performances financières sont au-dessus de celles obtenues en année 2019 où ces taux étaient respectivement de 92,19 % et 90,52%. Cependant à y voir de près, ces performances financières qui ne s'alignent pas sur celles physiques, pourraient être principalement dues à une meilleure maîtrise du décret d'application du nouveau code des marchés publics. Le budget genre étant incorporé au budget global du Ministère, l'amélioration des performances

financières globale pourrait augurer d'une meilleure prise en compte des dépenses sensibles au genre au niveau du ministère pour cette année budgétaire 2020. Il faut noter que chaque année ces ressources sont consommées.

VIII- DÉCENTRALISATION DES DÉPENSES ET ÉQUITÉ

Conformément aux textes de loi sur la décentralisation au Bénin, la gestion des écoles primaires relève de la compétence des communes. De ce fait, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, pionnier en matière de transfert des ressources aux communes a entrepris depuis près de dix (10) ans de transférer annuellement une part de son budget aux communes pour la réalisation directement par ces dernières d'un certain nombre de travaux au niveau des écoles de leur juridiction. Le budget moyen transféré aux communes était annuellement de trois (03) milliards de F CFA. Mais depuis 2019, le MEMP en accord avec la Direction Générale du Budget (DGB) a décidé que le montant alloué aux communes au titre du transfert FADEC augmente systématiquement de 20% chaque année. Ainsi donc en 2020, le transfert FADEC aux communes du MEMP s'élevait à 3,6 milliards de F CFA et 4,32 milliards en 2021. Dans un souci d'objectivité, ces ressources sont réparties aux 77 communes à l'aide d'un outil mis à la disposition du MEMP par la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), lequel outil intègre dans sa conception beaucoup de paramètres dont entre autres, l'état des infrastructures scolaires existantes par commune, le nombre, la nature du sol et les performances financières individuelles réalisées l'année précédente. Ces ressources sont affectées aux communes sous la rubrique FADEC Investissement et ne doivent uniquement

et exclusivement servir qu'aux travaux de construction et/ou de réfection de salles de classes tel que prescrit par l'arrêté de répartition. La prise en compte du genre à ce niveau réside en la construction des toilettes filles séparées de celles de garçons pour assurer une certaine intimité aux jeunes filles surtout permettant la gestion aisée de leur hygiène menstruelle. Aussi, les nouvelles normes de constructions de modules de salle de classe ont prévu des rampants pour les élèves filles et garçons handicapés.

IX- PRESENTATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES DE 2021 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2020

Les prévisions budgétaires, pour la gestion 2021, sont évaluées conformément au cadrage budgétaire à 126 248 047 000 francs CFA contre un budget de 118 931 343 000 francs CFA en 2020 ; soit une hausse de 7 316 704 000 francs CFA correspondant à un taux de 6,15%. Elles se décomposent comme suit :

- o les dépenses ordinaires : 114 506 197 000 francs CFA (90,70% du budget) contre 108 581 343 000 francs CFA (91,30% du budget) en 2020 soit une augmentation de 5,46% ;
- o les dépenses en capital : 11 741 850 000 francs CFA (9,30% du budget) contre 10 350 000 000 francs CFA (8,70% du budget) en 2020 soit une hausse de 13,45%.

A- Les dépenses ordinaires

Elles comprennent :

- les dépenses de personnel ;
- les achats de biens et services ;

- les dépenses de transferts ;
- les acquisitions et grosses réparations du matériel.

1- Les dépenses de personnel

Elles sont évaluées à 88 409 494 000 francs CFA correspondant à 70,03% du budget contre 87 572 160 000 francs CFA en 2020 correspondant à un taux de 73,63% soit une hausse de 837 334 000 francs CFA (0,96%). Cette hausse concerne essentiellement les salaires (Personnel réparti).

2. Les achats de biens et services

Les crédits prévus sont évalués à 9 331 332 000 francs CFA (7,39% du budget) contre 2 992 099 000 francs CFA (2,52% du budget) en 2020, soit une augmentation de 6 339 233 000 francs CFA (211,87%). Cette augmentation s'explique par la prise en compte dans le projet du budget 2021, le montant de la prestation des Enseignants Aspirants qui s'élève à 7 178 443 000 francs CFA.

3. Les dépenses de transferts

Elles sont évaluées à 16 206 435 000 francs CFA (12,84% du budget) contre 17 017 084 000 francs CFA (14,31% du budget) en 2020. Elles se décomposent comme suit :

Transferts d'exploitation : 6 402 700 000 francs CFA (5,07% du budget) contre 7 372 750 000 francs CFA (6,20% du budget) en 2020, soit une baisse de 970 050 000 francs CFA correspondant à 13,16%. Cette baisse est due à la réorientation de certaine catégorie de dépenses vers les achats de biens et de services et

la réduction sensible du montant de la subvention aux Ecoles Maternelles et Primaires Publiques suite aux travaux de fusion entraînant une baisse de nombre de classes autorisées ;

Transferts courants : 9 803 735 000 francs CFA (7,77% du budget) contre 9 644 334 000 francs CFA en 2020 (8,11% du budget), soit une hausse de 159 401 000 francs CFA. Cette hausse est due au changement du statut des Ecoles Normales des Instituteurs conformément au nouveau décret portant attributions, organisation et fonctionnement du MEMP.

4. Les acquisitions et grosses réparations

Les crédits prévus s'élèvent à 558 936 000 de francs CFA (0,44% du budget) contre 1 000 000 000 francs CFA (0,84% du budget) en 2020.

B. Les dépenses en capital

Les dépenses en capital sont fixées à 11 741 850 000 francs CFA (9,30% du budget) contre 10 350 000 000 francs CFA (8,70% du budget) en 2020, soit une hausse de 1 391 850 000 francs CFA (13,45%).

Cette hausse des ressources sur le financement intérieur du Programme d'Investissements Publics constitue un indicateur sérieux dans le cadre de l'atteinte des objectifs prévus.

X- SOURCES DE FINANCEMENT DU SECTEUR

Le budget 2021 du MEMP est financé par trois sources de financement : le don Japonais d'un montant de 2,5 milliards

de F CFA qui finance le Programme de Construction et d'Équipement d'Écoles Primaires dans le Département de l'Atlantique, le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) pour un montant de 5,226 milliards, le prêt BID d'un montant de 1 milliard. Et Enfin les Ressources Intérieures du Budget National d'un montant de 126,246 milliards. Ajouté à ces sources, le Programme Education de Base 2019 - 2022 mis en œuvre dans le cadre du Programme de Coopération Bénin - Unicef mobilise pour le compte de l'année budgétaire 2021, un montant de 5 739 615 USD en faveur de l'éducation de base au Bénin. Une part importante de ce budget (soit 78,44%) est consacré à la réduction des inégalités filles garçons et la promotion d'une éducation de qualité, inclusive, accessible à toutes et à tous sur un même pied d'égalité.

XI- CONCLUSION

L'analyse de la situation actuelle des disparités de genre dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire révèle que les inégalités de genre commencent depuis l'accès au cours maternel et au primaire où les petites filles sont désavantagées. Les filles rencontrent des difficultés pour leur maintien dans le cursus scolaire et l'achèvement. Tous les indicateurs sont moins reluisants au niveau des filles.

Le personnel affecté à la gestion de ce sous-secteur, que ce soit le personnel enseignant ou le personnel administratif est également constitué d'une très grande proportion d'hommes et il n'y a presque pas de femmes dans certaines structures.

De nombreuses initiatives sont prises à cet effet par les responsables en charge du sous-secteur. Lesquelles initiatives

bénéficient le plus souvent de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers. Même si explicitement, ces initiatives et les actions menées à cet effet ne soulignent pas toujours explicitement la discrimination positive en faveur des filles, elles participent pour une large part à équilibrer l'indice de parité fille-garçon qui est actuellement de 0,98 en 2020 dans le sous-secteur du primaire au Bénin.

Les analyses faites sur les allocations budgétaires au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire permettent qu'en 2021, ce ministère exécute sa programmation budgétaire sur trois (03) programmes budgétaires dont deux (02) programmes métiers (« Accès, Équité, Rétention » et « Qualité de l'Enseignement ») et un programme support, « Pilotage et Soutien aux Services ». Ces trois (03) programmes planifiés pour un montant de 126 milliards de F CFA environ ne montrent pas explicitement les parts budgétaires allouées au genre. Ceci argumente le vœu cher aux acteurs de la société civile notamment le consortium RIFONGA-Bénin - SOCIAL WATCH-Bénin, de doter le sous-secteur d'un document de politique et stratégie de prise en compte du genre.

Il convient ici, de reconnaître que beaucoup d'efforts forts appréciables sont déjà faits par le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire pour assurer une prise en compte de l'égalité de genre dans les réalisations du sous-secteur mais cependant, beaucoup reste encore à faire pour parvenir aux divers engagements pris par le Bénin dans le cadre des ODD et de l'Agenda 2030 en matière d'enseignements maternel et primaire

